

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 14 septembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal légalement convoqués le 08 septembre 2026 se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Marcel JAEGER, Maire.

Etaient présents : Marcel JAEGER, Sophie PIEDOUE, Benoît VANDERMERSCH, Anne JAEGER, Martine MACÉ, Théo POTTIER, Rémy RIVOAL, Fabrice ROBLAIN, Eva VADCARD, Elodie MAGNÉ, Thomas MONGODIN.

- COMPTE-RENDUS ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS ET REUNIONS :

. Une Conférence des maires de la CDC a eu lieu le 7 septembre 2026 : la situation financière de la CDC est très tendue. Un cabinet va réaliser un audit et une enquête de la Chambre régionale des comptes a été demandée par le Préfet. Si les résultats sont négatifs, le Préfet est susceptible de prendre la main sur le budget de la CDC et d'imposer de nouveaux prélèvements fiscaux. D'autre part, un « pacte fiscal et financier » pourra être défini en lien avec le projet de territoire. De ce fait, il est fortement conseillé à toutes les communes de s'impliquer dans l'élaboration de ce projet de territoire. Enfin, le Préfet insiste sur les nouvelles priorités que sont le changement climatique et la question de l'eau.

. Commission transports de la CDC où est allé Fabrice ROBLAIN : les tarifs vont augmenter.

. Concernant les commissions prévues dans la commune en début de nouveau mandat, il est rappelé l'importance de les mettre réellement en place, notamment en fixant une première date de réunion.

- DELIBERATIONS :

N° 2026/09/01 : DEVIS POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE TOITURE SUR UN BATIMENT COMMUNAL : Monsieur le Maire présente un devis de Monsieur Cédric LABBE d'un montant de 9 996 € TTC pour la rénovation de toiture sur un bâtiment communal.

Le conseil municipal ne valide pas ce devis : il ne paraît pas assez détaillé ; il date du 4 juin 2026, donc il sera de toutes façons à actualiser ; les élus souhaitent qu'il soit mis de l'ardoise plutôt que de la tuile. Enfin, ils estiment qu'il n'a pas d'urgence à faire cette rénovation.

N° 2026/09/02 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que chaque année une subvention est versée à différentes associations. Il propose au conseil municipal de subventionner les associations suivantes, en s'appuyant sur les précédentes décisions :

- Association Sekoly : 150 euros
- Comité Juno Canada Normandie : 200 euros
- Essor du Val Clair : 440 euros
- Secours catholique : 200 euros
- Les Cinglais du cinéma : 100 euros
- Amicale des donneurs de sang du Cingal : 80 euros
- Collège du Cingal : 80 euros
- Les Restos du Cœur : 200 euros
- APF France Handicap : 80 euros
- APE des quatre Vents : 50 euros
- Association Sportive du collège du Cingal : 120 euros

- Comité de jumelage du Cingal : 60 euros
- Bretteville Basket Cingal : 80 euros
- Ligue contre le cancer : 80 euros

Les propositions sont toutes adoptées par votes à l'unanimité.

D'autres associations n'ont fait aucune demande ou n'ont pas remis de dossier complet.

N° 2026/09/03 : ENQUETE PUBLIQUE SUR LE METHANISEUR :

Monsieur le Maire propose la rédaction suivante de l'avis donné au nom de la commune et communiquée au commissaire enquêteur : « Les promoteurs du projet sont venus le présenter au Conseil municipal le 3 novembre 2025. Il n'a pas fait l'objet d'une opposition. Nous avons constaté ensuite que la sortie prévue sur la route allant de Bretteville-sur-Laize à La Jalousie était à angle droit. L'ARD, sollicitée, est venue sur place et a considéré qu'il y avait suffisamment de visibilité. Cependant, nous considérons qu'il existe un danger potentiel si cette sortie n'était pas aménagée. La circulation routière se densifie en effet en raison des nouvelles constructions d'habitations à Bretteville-sur-Laize et du développement de l'activité de la Linière. D'autre part, les habitants de Cintheaux s'inquiètent des odeurs probables et de la proximité avec l'usine Derichebourg classée Seveso ».

Cette proposition est adoptée par un vote à l'unanimité.

N° 2026/09/04 : DECISION MODIFICATIVE :

La DGFIF on n'a pas amorti la facture de l'éclairage public des lampadaires. Afin de pouvoir régulariser le budget, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante, pour rectifier des écritures comptables. Les numéros de comptes concernés sont les suivants :

1068 : + 24 977.74 €

040/2804182 : + 4 801 €

21/2188 : + 29 778.74 €

65/6588 : - 4 801 €

042/681 : + 4 801 €

La décision modificative est adoptée par un vote à l'unanimité.

N° 2026/09/05 : AMORTISSEMENT :

L'amortissement du compte 204 182 n'ayant pas été prévu au budget, il faut produire cette délibération pour une durée d'amortissement de 5 ans, soit 24 004.87 €, ce qui équivaut à 4 801 € par an sur 5 ans.

La décision est adoptée par un vote à l'unanimité.

N° 2026/09/06 : FUSION DE SAINT-SYLVAIN ET DU BU SUR ROUVRES ET RATTACHEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES :

Par des délibérations concordantes en date du 08 juillet 2026, les conseils municipaux des communes de Saint-Sylvain et du Bû-sur-Rouvres ont décidé, à l'unanimité, la création de la commune nouvelle de Saint-Sylvain, issue de la fusion de leurs deux communes.

A ce jour, la commune de Saint-Sylvain est membre de la communauté de communes Val ès Dunes, tandis que la commune du Bû-sur-Rouvres est rattachée à la communauté de communes Cingal-Suisse Normande. Dans leurs délibérations du 08 juillet 2026, les deux communes ont exprimé leur volonté que la commune nouvelle soit rattachée à la communauté de communes Val ès Dunes.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette fusion par un vote à l'unanimité.

N° 2026/09/07 : DEVIS POUR LA MISE EN PLACE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DE LA MAIRIE :

Afin de pouvoir transmettre les actes administratifs à la préfecture, il est nécessaire de passer par la télétransmission. Monsieur le Maire présente le devis de la société FAST Solutions d'un montant de 1 411.20 €.

Le devis est accepté par un vote à l'unanimité.

- PREPARATION DES JOURNEES DU PATRIMOINE :

Les Journées européennes du Patrimoine 2026 auront lieu à Cintheaux les samedi 19 septembre et dimanche 20 septembre 2026 de 13h30 à 17h, avec, pour chacun des deux jours, une conférence à 15 h sur l'histoire et la rénovation de l'église romane, par Marcel JAEGER et François JACQUEMARD, architecte du Patrimoine, avec diaporama, visites libres et visites guidées.

- QUESTIONS DIVERSES

. Arrêts de bus. Une rencontre a eu lieu ce 14 septembre avec Rémy RIVOAL, Mathilde MASCLE (maman habitant à Robert Mesnil), les représentants de la Région, du Département (le directeur de l'ARD) et de la compagnie Nomad, à l'arrêt de bus de la ligne 118. Tous les horaires ont été étudiés pour les lignes 118 et 108 à destination des lycées de Caen. Il y a aura des ajustements, avec un arrêt ajouté de la ligne 108 place de la Mare en fin de journée. Il apparaît que la ligne 108 qui part de la place de la Mare, correspond le mieux pour les trajets scolaires et que, sauf exception, il n'y a pas lieu d'aller à l'arrêt de L. 118. Cela dit, cet arrêt L. 118 sera maintenu et sécurisé, avec un entretien du passage sur le pont, mais il n'y aura pas d'éclairage, ni de passage protégé, car nous sommes hors agglomération. Il nous a été rappelé que la Région est le seul décideur en matière de transport scolaire et qu'elle coordonne tous les autres acteurs. Par ailleurs, si des démarches sont faites directement à Nomad ou à la Région, il faut que la Mairie soit informée.

. Bacs à fleurs : suite à une demande, il est rappelé que la réponse est conditionnée par une proposition d'emplacement, un devis et la désignation d'une ou de plusieurs personnes responsables de l'entretien.

. Entretien de la Croix du cimetière. Clément LANOIS, le sculpteur qui a refait la Croix du cimetière, a envoyé son rapport d'exécution accompagné de préconisations d'entretien. Pour éviter une « colonisation biologique » trop rapide, il convient de faire un dépoussiérage régulièrement (une à deux fois par an). Il préconise aussi une surveillance et un « traitement biocide dès que le biofilm devient trop important (tous les 2 ans) ».

. Changement de dates de réunions du Conseil municipal. Désormais, les réunions auront lieu le mardi. Prochain Conseil le mardi 20 octobre 2026 à 20 h.

Vu par le Maire de la commune de Cintheaux pour être affiché le 15 septembre 2026 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Cintheaux, le 15 septembre 2026

Le Maire
Marcel JAEGER

